

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14323**

Intitulé

BEPA : Brevet d'études professionnelles agricoles Aide technicien en expérimentation animale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture	Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Recteur au ministère de l'éducation nationale

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1967)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme travaille pour la recherche médicale, pharmaceutique et biologique qui utilise des animaux pour l'expérimentation. Il veille sur la santé, la propreté et le confort des animaux dont il a la responsabilité.

Il réalise tout ou partie des tâches d'un élevage d'animaux (rongeurs, insectes, oiseaux, poissons...) utilisés comme animaux de laboratoire.

Il assure le nourrissage des animaux et la conduite de leur reproduction. Il change les litières, entretient les enclos, cages et aquarium pour une propreté optimale en appliquant les règles de sécurité des protocoles d'hygiène.

Capacités générales

C 1 : Mobiliser les bases de la communication nécessaires à la vie professionnelle, sociale et citoyenne

C 2 : Mobiliser des repères historiques, géographiques et socio-économiques pour se situer dans la société

C 3 : Mobiliser des connaissances de base dans les domaines scientifiques et techniques

C 4 : Utiliser les technologies de l'information et de la communication en autonomie et de manière responsable

Capacités professionnelles

C5- Présenter les éléments de contexte et les enjeux de l'expérimentation animale

C6- Caractériser le fonctionnement d'une unité animale animalerie expérimentale en relation avec les procédures d'hygiène

C7- Organiser son travail en sécurité dans le respect de la réglementation

C8- Réaliser les soins aux animaux dans le respect des consignes, des règles de sécurité, d'hygiène et du bien-être animal

C9- Réaliser les travaux liés à l'entretien des matériels, des équipements et des locaux dans le respect de l'environnement, des consignes et des règles de sécurité

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité au sein des laboratoires de recherche privés (agroalimentaire, biochimie) ou publics (établissements scolaires, INRA).

adjoint animalier, adjoint technique animalier, adjoint en expérimentation animale, adjoint de laboratoire animalier, animalier de laboratoire /de laboratoire de recherche

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1408 : Élevage d'animaux sauvages ou de compagnie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Dans le cadre de la formation initiale (scolaire et apprentissage) le diplôme du BEPA aide technicien en expérimentation animale s'inscrit dans un cursus de trois ans qui mène au baccalauréat professionnel «technicien en expérimentation animale».

Les composantes de la certification sont

épreuve E1, qui permet de valider les capacités C1, C2 et C3

épreuve E2, qui permet de valider les capacités C5 et C6

épreuve E3, qui permet de valider les capacités C7, C8 et C9

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées.
En contrat d'apprentissage	X	/	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle	X		Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X		Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code rural et de la pêche maritime, art. D811-145

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 1er avril 2011 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet d'études professionnelles agricoles spécialité "aide technicien en expérimentation animale" (JO du 19 avril 2011)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.chlorofil.fr/typologie/statistiques.html>

Autres sources d'information :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : www.chlorofil.fr

Textes et références : <http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications.html>

Lieu(x) de certification :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Historique de la certification :

Certification précédente : option Animalerie, spécialité Laboratoire